|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-20)Genève, 1er-9 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | Addendum 15 auDocument 38-F |
|  | **15 janvier 2021** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| états Membres de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT) |
| Proposition de modification de la Recommandation UIT-T A.2 |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Recommandation UIT-T A.2 visent à s'assurer que, lorsqu'un nouveau sujet d'étude est proposé, une analyse approfondie des lacunes ait été effectuée, en tenant compte des travaux des Commissions d'études de l'UIT et d'autres organisations de normalisation, de manière à s'assurer que des activités similaires ne soient pas déjà entreprises et à éviter ainsi les doubles emplois. On trouvera dans l'Annexe A du projet de Recommandation UIT-T A.1 des informations détaillées sur le gabarit au moyen duquel l'analyse des lacunes devrait être soumise. |

Introduction

Il est arrivé que des contributions visant à proposer de nouveaux sujets d'étude ne s'appuient sur aucune analyse des lacunes ou se fondent sur une analyse insuffisante des lacunes. L'analyse des lacunes est présentée de façon détaillée dans l'Annexe A de la Recommandation UIT-T A.1.

Proposition

Révision de la Recommandation UIT-T A.2.

MOD EUR/38A15/1

Recommandation UIT-T A.2

Présentation des contributions au Secteur de la normalisation
des télécommunications de l'UIT

(1984; 1988; 1993; 1996; 2000; 2004; 2008; 2012; 2022)

Résumé

La présente Recommandation fixe des directives sur la manière de rédiger, de présenter et soumettre des contributions aux Commissions d'études de l'UIT-T.

**1** Pour la présentation des contributions relatives à l'étude des Questions confiées au Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T), il convient d'appliquer les directives générales ci‑après:

a) les contributions doivent être rédigées d'une façon concise, en évitant les détails, tableaux, statistiques inutiles qui n'apportent pas de contribution directe à l'étude d'une Question. La rédaction doit être claire et faite pour être comprise de tous, c'est‑à‑dire aussi codifiée que possible, en utilisant la terminologie internationale, et en évitant tout jargon technique propre au pays de l'auteur. Les auteurs de contributions doivent utiliser les unités, les symboles littéraux et graphiques du système international d'unités (SI) de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (CEI). Il convient par ailleurs d'utiliser le temps universel coordonné (UTC) pour indiquer l'heure;

b) une contribution ne devrait pas dépasser en principe 2 500 mots environ (pas plus de cinq pages imprimées à distribuer) ni comporter plus de trois pages de figures (soit, au total, huit pages). La contribution sera accompagnée d'un résumé d'au plus 150 à 200 mots qui rendra compte, de façon succincte, de l'objectif et du contenu technique de la contribution. Chaque fois que cela est possible, il convient d'utiliser un paragraphe intitulé "Justification" (ou "Discussion") pour le texte principal dans lequel seront énoncées les principales justifications des propositions ou conclusions faites dans la contribution. La contribution devrait s'achever par une proposition ou, si cela n'est pas possible, par une conclusion (les deux si nécessaire). Pour les propositions évidentes, on peut omettre la partie Justification. Les directives ci-dessus ne s'appliquent pas aux projets de Recommandations;

c) les documents d'un intérêt purement académique qui ne sont pas en relation directe avec les Questions étudiées ne doivent pas être soumis;

d) les articles publiés dans la presse technique, ou en passe de l'être, ne doivent pas être soumis à l'UIT-T, sauf s'ils ont un rapport direct avec les Questions à l'étude;

e) les passages à caractère inutilement commercial contenus dans une contribution pourront être éliminés par le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) avec l'accord du président; l'auteur de la contribution sera avisé des coupures ainsi pratiquées.

On trouvera à l'Appendice I des lignes directrices détaillées pour l'élaboration des contributions. Le "Guide de présentation des Recommandations UIT-T" (appelé dans ce qui suit le "Guide") indique de manière détaillée la présentation des textes de l'UIT-T.

**2** Pour ce qui est de la soumission des contributions et des documents temporaires (y compris les notes de liaison), tous les documents adressés à l'UIT-T doivent, dans la mesure du possible, être envoyés par des moyens électroniques; si l'auteur de la contribution ne dispose pas de tels moyens, des contributions présentées seulement sur support papier seront acceptées.

Parmi les moyens électroniques, on peut citer le courrier électronique et l'interface web de l'UIT. Des informations et des instructions détaillées concernant ces méthodes sont mises à jour par le TSB sur le site web de l'UIT‑T et diffusées périodiquement via les circulaires du TSB.

Les contributions qui sont soumises en version imprimée sont adressées au TSB, avec copie aux présidents et vice‑présidents des commissions d'études, aux présidents des groupes de travail et aux Rapporteurs concernés.

**3** Les contributions devront être imprimables en format A4 dans la mesure du possible. La présentation de la première page respectera la présentation unifiée des contributions de l'UIT-T. Les projets doivent être dans une ou plusieurs langues officielles et de travail de l'Union. Dans le cas où des textes de l'UIT-T existants et déjà traduits auraient été utilisés dans certaines parties d'une contribution, un exemplaire de la contribution mentionnant la référence précise des passages sources devra également être envoyé au TSB. Si des figures de l'UIT-T sont reprises dans les contributions, le numéro de référence de l'UIT-T ne doit pas être effacé, mais si la figure a été modifiée, l'abréviation "mod" doit être ajoutée après le numéro. L'utilisation de couleurs dans le texte de contributions ou d'autres documents soumis doit être évitée si cela n'est pas nécessaire ultérieurement pour le texte.

**4** Si une contribution contient des éléments électroniques (logiciel, données de test, etc., appelé dans ce qui suit "logiciel"), ceux‑ci doivent être joints au texte envoyé au TSB.

Les auteurs de contributions sont invités à soumettre les descriptions en langage formel sous forme de pièces jointes électroniques.

Appendice I

Lignes directrices détaillées pour l'élaboration des contributions
relatives à l'étude des Questions de l'UIT-T

(Cet Appendice ne fait pas partie intégrante de la présente Recommandation.)

NOTE – Ces lignes directrices seront mises à jour par le TSB chaque fois que cela s'avérera nécessaire. La version mise à jour sera postée sur le site web de l'UIT-T et publiée dans une circulaire du TSB.

Les lignes directrices du présent appendice complètent les directives générales énoncées dans la Recommandation UIT‑T A.2. Afin de permettre au lecteur de s'y référer plus facilement, elles sont classées par rubrique relevant de deux catégories principales, l'une portant sur le contenu de la contribution et l'autre sur les mécanismes de présentation.

## I.1 Contenu de la contribution

Une contribution doit être claire, concise et suffisamment exhaustive par elle-même. Elle doit commencer par l'en-tête et le résumé qui constituent deux sections indépendantes. Le texte principal de la contribution doit contenir deux sections: justification (ou discussion) et proposition (ou conclusion). Le cas échéant, les sections supplémentaires, par exemple les annexes, doivent figurer après le texte principal. Les lignes directrices concernant la structure du texte principal ne s'appliquent ni aux projets de Recommandations ni aux textes présentés par les Rapporteurs.

**I.1.1** *En-tête* – L'en-tête d'une contribution soumise au TSB doit indiquer:

– le ou les numéros de Questions de la commission d'études sur lesquelles porte la contribution;

– le lieu et la date de la réunion à laquelle la contribution est envoyée;

– la commission d'études et le groupe de travail auxquels la contribution doit être soumise;

– l'origine de la contribution: pays et/ou organisation d'origine;

– le titre de la contribution;

– les coordonnées de l'auteur de la contribution et/ou de son représentant: nom, organisation, pays, numéros de téléphone et de télécopie et adresse électronique.

Vous trouverez sur les sites web des commissions d'études de l'UIT-T et du GCNT (à la rubrique "Guides, outils et modèles") un modèle définissant le format qu'il est recommandé d'utiliser pour l'en-tête.

**I.1.2** *Résumé* – Le résumé doit donner un aperçu clair et concis de l'objectif (par exemple, proposition de nouvelle Recommandation) et du contenu de la contribution (propositions et/ou conclusions). En outre, ce résumé doit permettre aux lecteurs éventuels de déterminer rapidement si la contribution contient des informations qui les intéressent et, souvent, à quel(s) groupe(s) de travail en revient l'étude. C'est là une partie très importante du document, qui doit normalement être préparée une fois les autres sections rédigées. Ce résumé ne doit pas dépasser 150 à 200 mots. Il doit pouvoir être compris des autres commissions d'études et pas seulement des lecteurs auxquels la contribution est destinée.

**I.1.3** *Justification (discussion)* – Cette section doit contenir l'examen, les motifs et la justification des propositions ou des conclusions. Elle sert à développer le thème de la contribution, en décrivant les méthodes utilisées, les observations ou les résultats, ainsi qu'à en commenter la signification.

**I.1.4** *Proposition (conclusion)* – Le texte principal doit se terminer par une conclusion qui, chaque fois que cela est possible, doit prendre la forme d'une proposition concrète indiquant les mesures visées par la contribution. Il serait utile de faire la distinction suivante entre "Proposition" et "Conclusion" de façon que leur application respective puisse être normalisée. La rubrique "Proposition" doit être utilisée lorsque la section contient des suggestions présentées pour approbation (telles que des solutions, des plans ou des modifications que l'auteur souhaite voir adopter) et lorsque des décisions ou des mesures sont à prendre. La rubrique "Conclusion" doit être utilisée lorsque son contenu est purement informationnel, par exemple un résumé d'observations, et qu'aucune décision n'est attendue quant à la ligne d'action. S'il existe, dans une même contribution, des propositions et des conclusions, les propositions doivent venir à la suite des conclusions.

**I.1.5** *Analyse des lacunes –* le texte devrait préciser quels sujets d'étude analogues sont traités par d'autres Commissions d'études del'UIT et par d'autres organisations de normalisation compétentes à l'échelle mondiale afin de déterminer si le nouveau sujet d'étude proposé répondra à un nouveau besoin de normalisation unique.

**I.1.6** *Sections supplémentaires* – Les informations justificatives ou plus détaillées qui pourraient interrompre le cours des idées dans le texte principal doivent être placées dans les sections contenant les annexes, les appendices, les références et les pièces jointes. On pourrait peut‑être utiliser un trait plein pour séparer ces sections du texte principal. "Le Guide" explique la différence entre annexes et appendices.

## I.2 Mécanismes de présentation

**I.2.1** *Numérotation des paragraphes* – La contribution doit être structurée de façon logique et, lorsque la clarté et la logique l'exigent, de façon hiérarchique, par des paragraphes et des sous‑paragraphes bien distincts qui permettent de présenter les différents degrés de détail. Les différents paragraphes et sous‑paragraphes du texte principal doivent être numérotés, en respectant le plus possible le système de numérotation hiérarchique recommandé pour les textes de l'UIT‑T (voir le "Guide"); par exemple, 1.1, 1.2.3. Pour la numérotation des sections supplémentaires, on aura par exemple A.1.1 de l'Annexe A et VI.3.4 de l'Appendice VI.

**I.2.2** *Numérotation des pages* – La page de titre ne doit pas être numérotée. Toutes les pages qui suivent, y compris celles qui contiennent les tableaux, les annexes, les appendices ou les pièces jointes, doivent être numérotées de façon consécutive, en partant de la page 2. Les numéros de pages doivent normalement être centrés en haut de la page. Chaque page doit indiquer le numéro du document (si on le connaît), juste au-dessous du numéro de la page. Il est utile d'indiquer le nombre total de pages constituant le document, à côté du numéro de la page, par exemple 2 de 10.

**I.2.3** *Figures et schémas* – Les figures et les schémas doivent être clairs et visibles lorsqu'ils sont imprimés en format A4.

**I.2.4** *Formules* – Les formules mathématiques ne doivent être présentées que dans un but explicatif. Il faut éviter de fournir des détails sur la façon dont elles ont été dérivées.

**I.2.5** *Citations* – Il est préférable de recourir à un renvoi simple au numéro d'un document ou d'un alinéa d'un texte existant, ou à une phrase clé plutôt qu'à de longues citations. Les renseignements contenus dans d'autres documents de l'UIT-T ne doivent pas être reproduits ni cités en détail. Des extraits ou de brefs résumés peuvent être inclus dans la contribution lorsqu'on sait que les membres de la commission d'études de l'UIT-T n'ont pas facilement accès à cette information.

**I.2.6** *Références* – Les renvois à d'autres contributions ou Recommandations de l'UIT-T doivent indiquer le numéro officiel du document, par exemple COM 14-10. Si la contribution en question appartient à une période d'études précédente, il convient de le signaler également.

Les références à des normes autres que les publications ou les normes de l'UIT et de l'ISO/CEI doivent être conformes aux prescriptions de la Recommandation UIT-T A.5. Les autres publications non visées par la Recommandation UIT-T A.5 peuvent être citées en référence en bibliographie.

(Pour de plus amples renseignements concernant les références et les bibliographies, voir le "Guide".)

**I.2.7** *Révision des textes existants* – Si une contribution propose des modifications à un texte existant, par exemple à un projet de Recommandation, les parties de texte à modifier doivent être clairement indiquées avec des marques de révision. Les indications nécessaires seront également fournies pour identifier toute modification proposée par rapport à la version précédente du même texte.

Ces modifications pourraient être indiquées, par exemple, par biffage, par soulignement et par des barres verticales de révision (|) dans la marge.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_